

MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMITE DE PILOTAGE



RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT 2017
Mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence
dans les Industries Extractives

Juillet 2018

Table des matières

Liste des sigles et acronymes	3
Introduction :.....	4
I-ÉVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE.....	5
1-1 Communication autour de l'ITIE	5
1-2 Dissémination des rapports ITIE 2014-2015.....	6
1-3 Mise à jour du plan de travail et la validation du rapport annuel	6
1-4 Renforcement des capacités des parties prenantes	6
II EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL.....	9
2-1 Amélioration du cadre légal et réglementaire :	9
2-2 Amélioration du cadre de fonctionnement du Comité de Pilotage (CP) :	9
2-4 Assurer et améliorer la publication des rapports ITIE :	10
2-5 Mesurer les progrès réalisés et les obstacles qui butent la mise en œuvre de la Norme ITIE :	10
2-6 Assurer la publication des données fiables sur l'exploitation artisanale de l'or :	10
2-7 Améliorer la gestion du revenu infranational.....	10
2-8 Renforcer durablement le financement de l'ITIE-Mali	10
2-9 Déconcentrer l'ITIE-Mali	11
2-10 Promouvoir la Norme ITIE et son processus de mise en œuvre au Mali	11
2-11 Doter les parties prenantes des acquis pour mieux comprendre et suivre la mise en œuvre du processus.....	11
Score des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail... ..	11
III PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'ITIE	15
IV APERÇU DES REPNSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT SUITE A LA RECONCILIATION 17	
4-1 Points forts et faiblesses par rapport au processus.....	17
V COUTS TOTAUX DE MISE EN ŒUVRE.....	18
5.1. RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES CREDITS 2017 SECTION 726.....	19
5-2 Commentaires supplémentaires	25
VI VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT.....	25
VII.COMPOSITION DETAILLEE DU COMITE DE PILOTAGE	26
7-1 Société civile :	26
7-2 Administration :	26
7-3 Sociétés Minières :	26
7-4 Structures ressources :	27

Liste des sigles et acronymes

ASCOMA : Association des Consommateurs du Mali

AUREP : Autorité pour la Promotion de la Recherche Pétrolière

CAD : Coalition Africaine des Alternatives Dettes et Développement

CAFO : Coordination des Associations et ONG Féminines

CP : Comité de Pilotage

DGD : Direction Générale des Douanes

DGE : Direction des Grandes Entreprises

DGI : Direction Générale des Impôts

DNGM : Direction Nationale de la Géologie et des Mines

FDS : Fondation pour le Développement du Sahel

GIZ : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération Allemande)

INPS : Institut Nationale de Prévoyance Sociale

ISCP : Impôt Spécial sur Certains produits

ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MCAS: Mining Cadastre Administration System

OGAS: Oil and Gas Administration System

PAGIE : Projet d'Appui à la Gouvernance des Industries Extractives

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Introduction :

La « Norme ITIE » fait obligation aux pays mettant en œuvre l'ITIE avec le statut de « Pays conforme », de produire chaque année un rapport d'activités ou « Rapport annuel d'avancement » différent des rapports ITIE de réconciliation des flux financiers.

Le rapport annuel d'avancement 2017 de l'ITIE-Mali a pour but d'évaluer les progrès accomplis en termes de conformité aux exigences de la Norme ITIE, des efforts consentis par le Groupe multipartite (Comité de Pilotage), des avancées dans la mise en œuvre du plan de travail ainsi que des gaps à combler pour la mise en œuvre effective de la Norme ITIE au Mali.

La mise en œuvre du processus ITIE engage à la fois les acteurs étatiques, les sociétés minières et la société civile au sein du Comité de Pilotage qui veillent sur la mise en œuvre de cette initiative.

Fondée sur une démarche participative et inclusive, la mise en œuvre de l'ITIE doit continuellement s'adapter aux règles qui régissent l'ITIE au niveau international sans toutefois perdre de vue les exigences et les réalités locales.

Conformément aux exigences de la Norme ITIE 2016, l'Etat doit déclarer toutes les recettes perçues des sociétés minières, et ces dernières sont tenues de déclarer les montants qu'elles paient à l'Etat de manière à promouvoir la transparence dans la gestion des revenus tirés de l'industrie extractive.

Ce rapport donne un aperçu sur les activités menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République du Mali (ITIE-Mali) au cours de l'année 2017, et ce, conformément aux objectifs définis dans le plan de travail validé par son Comité de Pilotage en décembre 2016.

Ce rapport fait également une évaluation des progrès accomplis en matière de mise en œuvre de chaque exigence de la norme ITIE et retranscrit les réponses du Comité de Pilotage aux recommandations issues de la réconciliation et des progrès accomplis conformément à la disposition 7.4 de la Norme ITIE.

Ce travail a été possible grâce à la collaboration de toutes les parties prenantes au processus ITIE au Mali.

I- ÉVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE

Le processus de validation du Mali entamé en juillet 2016 par le Conseil d'administration de l'ITIE internationale a connu son épilogue en mai 2017 quand le Mali a été déclaré comme pays ayant fait des « progrès significatifs ».

Toutefois, les 14 mesures correctives proposées au Mali ont amené le Comité de Pilotage à entreprendre des actions urgentes pour non seulement consolider les acquis, mais aussi répondre aux enjeux et défis de la validation prochaine prévue pour le 24 novembre 2018.

La tenue régulière des sessions du Comité de Pilotage et de ses différentes commissions de travail ont abouti à la validation et/ou la publication des documents suivants :

- Le plan de travail triennal 2017-2019 ITIE-Mali;
- Le rapport annuel d'avancement 2016 ;
- Le rapport ITIE 2015 ;
- Les termes de références du rapport ITIE 2016 ;
- Le Plan de Communication triennal 2018-2020 ;
- Le plan d'action des mesures correctives 2017-2018 ;
- Le plan opérationnel consolidé pour l'année 2017 ;
- Les propositions d'articles (2) ITIE pour le code minier en cours de relecture ;
- Les Termes de Références (TDRs) relatifs à des formations, des études ;
- La relecture du Décret n°2016-520 P-RM du 16 juillet 2016 fixant le cadre institutionnel de l'ITIE ;
- La relecture du Règlement Intérieur du CP ;
- Les comptes-rendus des différentes sessions du CP ;
- Les TDRs et le Budget de la campagne de dissémination des rapports ITIE 2014-2015 ;
- Le document de politique de données ouvertes.

L'année 2017 a été également une année riche en débats et en concertations sur les grands défis liés au processus ITIE au Mali, les points de discussions ont porté sur le mode de gouvernance du CP, la visibilité des activités de l'ITIE, la relecture des textes de l'ITIE, la propriété réelle, le renforcement des capacités des organes de l'ITIE, le financement du processus ITIE, l'appui des partenaires techniques et financiers... etc.

Par ailleurs, plusieurs activités ont été menées courant l'année 2017, parmi lesquelles, nous pouvons retenir :

1-1 Communication autour de l'ITIE

En 2017, conformément au plan de travail ITIE, la communication sur la mise en œuvre de l'ITIE a consisté à l'actualisation et la mise en œuvre du plan de communication qui tournait autour des activités suivantes :

- *Refonte du site web de l'ITIE-Mali ;*
- *Conférences débat sur le processus ITIE;*

- *Conférence universitaire sur le processus de l'ITIE ;*
- *Formation de deux agents (administration du site web de l'ITIE);*

1-2 Dissémination des rapports ITIE 2014-2015

En conformité avec l'exigence n° 7.1 de la norme, le rapport ITIE doit être activement promu, accessible au public et contribuer au débat public.

Suite à la publication des rapports ITIE 2014 et 2015 sur le site internet de l'ITIE-Mali, le Comité de pilotage a organisé une vaste campagne de dissémination desdits rapports. Cette campagne s'est déroulée en deux étapes. La première étape a concerné la ville de Bamako ; et la deuxième, les capitales régionales, les cercles et communes de production minière.

L'étape de Bamako a consisté à la tenue d'un atelier qui a regroupé plus de trois cent (300) participants comprenant les membres du Comité de pilotage, les medias, les organisations de la société civile non membres de l'ITIE et les partenaires au développement. La deuxième étape quant à elle a touché les capitales régionales (Kayes, Koulikoro, Sikasso), les cercles de Yanfolila, Bougouni, Kéniéba, Kadiolo et Kangaba ; les sites de Kalana, Sadiola-Yatela, Fourou, Sitakily et Djidian.

Les participants à ces ateliers ont été les membres des services régionaux de l'Etat, les élus, les représentants de la société civile, des chambres régionales des mines et du commerce, les représentants des entreprises extractives et la presse publique et privée des régions

Cette campagne a été couverte par la télévision et la radio nationales, les radios et journaux privés. Les supports sont disponibles au Secrétariat permanent de l'ITIE-Mali et accessibles sur le site de l'ITIE-Mali www.itie.ml.

1-3 Mise à jour du plan de travail et la validation du rapport annuel

Conformément à l'Exigence 1.5 (f) de la Norme, le plan de travail doit faire l'objet d'une revue et d'une mise à jour annuelle. C'est ainsi que le plan de travail triennal 2017-2019 a été révisé avant d'être validé par le Comité de pilotage. Pour la mise en œuvre des mesures correctives proposées par le secrétariat international de l'ITIE, un plan de travail 2017 a été extrait du plan de travail triennal et il a été amendé puis soumis à la validation du Comité de pilotage avant d'être publié sur le site web du Secrétariat Permanent. Les objectifs du plan de travail annuel 2017 ont été définis en tenant compte des insuffisances notées dans la mise en œuvre de l'ITIE, les recommandations formulées par l'administrateur indépendant, les priorités nationales dans le secteur extractif, les mesures correctives édictées et le plan de communication triennal 2017-2019.

1-4 Renforcement des capacités des parties prenantes

Un des axes majeurs du plan de travail de l'exercice 2017 consistait au renforcement des capacités des parties prenantes. Les actions suivantes ont été réalisées:

1- Visite d'échanges avec l'ITIE au Cameroun

Le voyage d'échanges au Cameroun qui s'est déroulé du 06 au 10 septembre 2017 a été financé par le projet PAGIE de la GIZ. L'ITIE-Mali était représentée par la Secrétaire Permanente, le chargé du renforcement des capacités, le point focal ITIE au ministère des mines et un représentant de la société civile. Le PAGIE-GIZ était représenté par deux Conseillers techniques dudit projet.

Le voyage a permis à l'ITIE Mali de s'enrichir des expériences de la partie camerounaise notamment :

- La gouvernance du groupe multipartite et les stratégies utilisées pour un meilleur fonctionnement ;
- La politique de redistribution des revenus générés par le secteur extractif, les problèmes rencontrés et les stratégies pour les résoudre ;
- Les expériences réussies dans la gestion de l'orpaillage ;
- Les organes et les mécanismes mis en place pour la traçabilité des ressources au niveau local ;
- Le processus de mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE et l'expérience de transformation de ces recommandations en réformes;
- Les mécanismes de collecte de données, de renforcement des capacités et de communication pour l'amélioration de la qualité des rapports ITIE;
- Le processus de divulgation de la propriété réelle et la politique de données ouvertes;
- Le processus de dissémination des rapports ITIE
- L'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur les communautés et au plan institutionnel. sur la gestion de l'orpaillage.

2- Participation à la conférence Internationale sur la divulgation de la propriété réelle

Du 23-24 Octobre 2017 le Mali a participé à la conférence Internationale à Jakarta organisée par l'ITIE Internationale et le Gouvernement indonésien consacrée à la transparence en matière de propriété réelle. Cette conférence, intitulée « **Divulgation de la propriété réelle** », était axée sur la manière dont les pays pourraient mettre en œuvre la transparence en matière de propriété réelle. Plus de 400 représentants venant de plus de 45 pays ont partagé leurs expériences, difficultés et progrès en la matière.

L'ITIE-Mali était représentée par la Secrétaire Permanente, le chargé du renforcement des capacités, le Chargé de Communication du Secrétariat Permanent et le point focal ITIE au Cabinet du ministère des mines.

3- Participation à l'atelier d'apprentissage par les pairs pour les pays francophones d'Afrique de l'ITIE

L'atelier a été organisé du 28 au 30 Novembre 2017 à Yaoundé au Cameroun, dans le but d'offrir une occasion importante aux représentants des pays membres de l'ITIE de souligner les progrès et défis liés à la mise en œuvre de l'ITIE. Cet atelier de formation a été organisé par le secrétariat international de l'ITIE et la Banque Mondiale pour rendre le processus de mise en œuvre de l'ITIE plus pertinent, ponctuel. Les participants ont eu l'opportunité d'aborder les principaux défis techniques auxquels ont fait face les pays de l'ITIE selon les résultats de la Validation et certaines questions de gouvernance.

L'ITIE-Mali était représentée par la Secrétaire Permanente, le chargé de la Collecte des Données du Secrétariat Permanent, le Chargé du Suivi évaluation du Secrétariat Permanent, un représentant des Sociétés Minières, un représentant de la Société Civile et un représentant du ministère des mines.

4- L'atelier d'échange sur le rôle et la responsabilité des parties prenantes de l'ITIE (Norme ITIE 2016)

Financé par le PAGIE-GIZ, l'atelier a regroupé les membres du Comité de Pilotage, du Secrétariat Permanent et du PAGIE (Programme d'Appui à la Gouvernance des Industries Extractives) de la Coopération allemande GIZ.

Les objectifs de l'atelier étaient entre autres :

- D'Harmoniser les points de vue des parties prenantes sur les huit Exigences de la Norme ITIE 2016 ;
- De Définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante au processus de la mise en œuvre de l'Initiative ;
- D'Echanger sur la divulgation de la propriété réelle au Mali ;
- D'Echanger sur la politique des données ouvertes dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.

5- Formation sur la fiscalité minière

Financée par le PAGIE/GIZ, cette formation a regroupé les représentants de la société civile membres et non membres du Comité de Pilotage

La formation était axée sur les points suivants:

- Introduction à la fiscalité : Recettes publiques liées à l'industrie minière ;
- Environnement juridique et fiscal du secteur minier dans l'espace UEMOA : Cas du Mali, du Burkina Faso, du Niger ;
- Fiscalité minière ;
- Impôts sur le revenu des compagnies minières (impôt sur le bénéfice) ;
- Redevances payées par les compagnies minières) ;
- Taxe sur la Valeur Ajoutée et Droits de douane ;
- Fiscalité minière et imposition des plus-values (cession des titres) ;
- Fiscalité minière : Le contrôle fiscal des compagnies minières ;

- Le financement du développement local par la fiscalité minière (impôts et taxes reversés aux collectivités) ;
- Les pratiques des prix de transfert ;
- La participation de l'État au capital des compagnies minières.

II EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail ITIE 2017 avait pour objectifs :

- d'Améliorer le cadre légal et réglementaire ;
- d'Améliorer le cadre de fonctionnement du Groupe multipartite ;
- d'Améliorer la transparence dans la gestion des titres miniers et pétroliers ;
- d'Améliorer la transparence dans la gestion des conventions minières et pétrolières ;
- d'Améliorer la transparence en publiant l'information sur la Propriété réelle ;
- d'Améliorer les rapports ITIE et prendre en compte les recommandations issues de la validation et du rapportage ITIE ;
- de Mesurer les progrès réalisés et les obstacles qui butent la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 ;
- d'Améliorer la gestion du revenu infranational ;
- de Promouvoir le développement communautaire ;
- de Déconcentrer l'ITIE-Mali ;
- de Doter l'ITIE d'un plan de communication efficace ;
- de Promouvoir la Norme ITIE et sa mise en œuvre au Mali ;
- de Doter les parties prenantes des acquis pour mieux comprendre et suivre la mise en œuvre du processus.

Au cours de l'année 2017, les actions suivantes ont été réalisées et des résultats ont été obtenus pour chaque objectif du plan de travail. Il s'agit notamment :

2-1 Amélioration du cadre légal et réglementaire :

- La prise en compte de deux (2) articles visant à promouvoir l'ITIE dans le projet de Loi portant Code Minier en relecture ;
- L'envoi des correspondances signées du Président du Comité de Pilotage aux parties prenantes pour rappeler le caractère contraignant de la déclaration de données conformément à la Norme ITIE 2016.

2-2 Amélioration du cadre de fonctionnement du Comité de Pilotage (CP) :

A ce niveau, les résultats suivants ont été atteints :

- La relecture du Décret fixant le cadre institutionnel de l'ITIE au Mali ;
- La tenue de quatre (04) sessions ordinaires du CP en 2017 ;
- La tenue d'une session extraordinaire du CP autour de la gouvernance du Comité de pilotage ;
- La tenue de plusieurs séances de travail des commissions de travail du CP.

2-3 La transparence des contrats et titres miniers et pétroliers :

La mise en œuvre des projets MCAS et OGAS respectivement pour la constitution d'un cadastre minier et pétrolier a permis de mettre en ligne un répertoire exhaustif des titres miniers et pétroliers opérant au Mali. Ces titres sont consultables librement en lignes sur le référentiel en ligne mis en place à cet effet. La publication d'une dizaine de conventions sur le site du Ministère des Mines et à l'adresse www.mines.gouv.ml.

2-4 Assurer et améliorer la publication des rapports ITIE :

Pour ce faire, des mesures ont été prises par le Gouvernement malien et le Comité de Pilotage :

- Lors de l'élaboration du rapport ITIE 2015 courant 2017, le Ministre chargé des Mines, président du Comité de Pilotage, a envoyé des circulaires aux entités déclarantes pour qu'elles fournissent leurs formulaires de déclarations signés ainsi que les états financiers certifiés et les rapports d'audit ;
- De même, pour la certification des données ITIE et sur initiative du CP, des rencontres ont eu lieu entre les structures déclarantes de l'Etat et le Ministère de l'Économie et des Finances pour les inciter à certifier leur déclaration ;
- Le rapport ITIE 2015 a été publié en décembre 2017.

2-5 Mesurer les progrès réalisés et les obstacles à la mise en œuvre de la Norme ITIE :

Le rapport annuel d'avancement 2016 a été produit et publié avant la date butoir du 1^{er} juillet 2017 ; ce rapport a permis d'évaluer les progrès réalisés et identifier les obstacles à la mise en œuvre du processus ITIE.

2- 6 Assurer la publication des données fiables sur l'exploitation artisanale de l'or :

Des données telles que la quantité de production et même d'exportation, les réformes en cours après le forum sur l'orpaillage sont collectées et diffusées dans le rapport ITIE 2015.

A cet effet l'ITIE compte publier des données sur l'exploitation artisanale des ressources extractives en vue d'améliorer le contenu du rapport ITIE 2016 en cours de finalisation.

2-7 Améliorer la gestion du revenu infranational

L'affectation de la patente a été retracée dans le rapport ITIE 2015. En effet, la Norme ITIE exige la divulgation des informations relatives à la répartition des revenus générés par l'exploitation minière au profit des communautés riveraines.

2-8 Renforcer durablement le financement de l'ITIE-Mali

En fin septembre 2017, face aux difficultés de mise en œuvre du plan opérationnel 2017 adopté le 31 août 2017 par le Comité de pilotage, le Gouvernement a alloué des ressources supplémentaires (114 209 000FCFA) à l'ITIE pour assurer le fonctionnement du Comité de Pilotage et du Secrétariat Permanent. Cette ressource additionnelle a permis de mettre en œuvre les activités phares du plan opérationnel.

Dans le cadre de l'appui à l'ITIE Mali, la GIZ à travers le Projet d'Appui à la Gouvernance des Industries Extractives (PAGIE) a accompagné le Comité de Pilotage pour la mise en œuvre de certaines activités du plan de travail 2017.

2-9 Déconcentrer l'ITIE-Mali

Courant 2017, le président du Comité de Pilotage de l'ITIE a introduit le projet de communication écrite et son plan d'actions au Secrétariat général du Gouvernement qui a convoqué deux (02) réunions interministérielles (le 15 juin et le 31 octobre 2017) sur le dossier. Les structures déconcentrées du Secrétariat Permanent seront créées en 2019.

2-10 Promouvoir la Norme ITIE et son processus de mise en œuvre au Mali

En 2017, le CP a organisé un atelier sur la norme ITIE 2016. Cet atelier a permis de passer en revue les innovations incorporées dans la norme 2016.

2-11 Doter les parties prenantes des capacités pour mieux comprendre et suivre la mise en œuvre du processus

Le plan de travail de l'ITIE a prévu dans son axe « Renforcement des Capacités » des ateliers de formation sur la fiscalité minière, sur la Norme ITIE 2016, sur les rôles et responsabilités des parties prenantes et la divulgation de la propriété réelle, ainsi qu'un voyage d'échange d'expérience au Cameroun.

L'évaluation de l'exécution de ce plan de travail nous donne le score de performance suivant :

- Taux d'exécution physique des activités réalisées (A) 48,3% ;
- Taux d'exécution physique des activités en cours de réalisation (B) 34,5% et
- Taux d'exécution physique des activités non réalisées (C) 17,2%.

Score des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail

Activités Prévues	SCORE	Observations
Prendre en compte l'ITIE dans le Code minier en cours de relecture	B	Acceptation de deux articles (7 et 24) dans le code en relecture
Adopter des mesures rendant obligatoires le respect des exigences en matière d'adhésion		Des lettres de rappel et de mise en demeure, ont été adressées aux entités déclarantes par le Ministre des Mines,

et de déclaration	A	Président du Comité de pilotage pour astreindre les compagnies à fournir les données dans le délai requis.
Corriger les insuffisances du décret de l'ITIE et du règlement intérieur du Comité de pilotage	B	La révision du décret de l'ITIE et du règlement intérieur sont en cours de finalisation
Tenir régulièrement les sessions du Comité de pilotage	A	Le Comité de Pilotage a tenu toutes les sessions prévues plus deux sessions extraordinaires.
Tenir régulièrement les réunions des commissions de travail (tous les 2 mois) et inter commissions au besoin	A	Les réunions de travail des commissions se sont déroulées normalement autour de l'élaboration des principaux documents ITIE soumis à la validation du Comité de Pilotage notamment les projets de TDR, projet de plan de travail, de mise en œuvre de recommandations et mesures correctives
Organiser des séances de travail d'amélioration sur le MCAS et l'OGAS pour répondre aux exigences de la Norme ITIE	A	Des sessions de concertation ont été organisées et des améliorations sont perceptibles dans la mise à jour du système MCAS et OGAS.
Publier de façon exhaustive les conventions minières et pétrolières sur les sites du ministère et de l'ITIE-Mali	B	Plus d'une dizaine de conventions minières sont publiées sur le site du Ministère des Mines et des dispositions sont en cours pour la publication du reste des conventions signées
Mettre en œuvre la feuille de route pour la divulgation de la propriété réelle – - voir feuille de route. Informier et sensibiliser sur la propriété réelle	B	Renforcement des capacités des membres du Comité de Pilotage sur la sur la norme ITIE et la Propriété Réelle ; Voyage de Djakarta sur la Propriété Réelle. Les TDR pour le recrutement d'un consultant chargé d'identifier les obstacles juridiques et réglementaires pouvant entraver la divulgation de la propriété réelle ont été validés par le Comité de Pilotage. Le processus de recrutement avec l'appui de l'Union Européenne suit son cours.

Mettre en œuvre les recommandations formulées par l'Administrateur Indépendant voir le plan de mise en œuvre en annexe	C	<p>Dans le cadre du suivi des recommandations proposées dans les rapports précédents, l'administrateur indépendant a noté que la plupart des défaillances ne sont pas encore résolues.</p> <p>Les mesures prises par le Comité de Pilotage sont entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>de tenir un tableau de bord incluant la liste des recommandations et des actions entreprises pour leur mise en œuvre ;</i> • <i>de revoir et d'actualiser périodiquement l'état de mise en œuvre des recommandations et de l'annexer au rapport annuel d'activité.</i>
Mettre en œuvre les recommandations issues de la validation - voir plan de mise en œuvre en annexe	B	Activité en cours d'exécution (révision du décret, indicateur sur les transferts infranationaux, fiabilité des données de l'Etat, exhaustivité etc.)
Organiser des cadres d'échange entre le Ministère des Finances et le Comité de pilotage pour examiner les systèmes de tenue des dossiers des agences gouvernementales participants aux déclarations ITIE	B	Deux rencontres ont été tenues entre la Commission Collecte et Audit et le Ministère de l'Économie et des Finances. Ces rencontres ont permis l'amélioration du taux de fiabilité des données des entités déclarantes de l'Etat qui passe de zéro (0) à 71%.
Examiner les possibilités de prendre en compte le fonds de réhabilitation environnemental dans le rapport ITIE	C	Non prévu dans le formulaire de déclaration. Le Comité de Pilotage a décidé de supprimer cette activité de son plan de travail 2018.
Prendre en compte les petites mines et les sous-traitants dans le rapport ITIE	A	
Collecter les données sur le secteur artisanal: la législation, la production, les recettes, les	A	

emplois		Prise en compte dans le Rapport ITIE-Mali 2015
Etendre le périmètre à d'autres substances que l'or	A	
divulguer l'information sur l'approvisionnement local dans le rapport ITIE	A	
Prendre en compte les exploitants d'eau minérale et les sociétés de carrière	A	
Publier le rapport ITIE 2016 dans le délai prescrit	B	Le processus a commencé en décembre 2017 et se poursuit.
Publier le rapport annuel d'avancement 2016 dans le délai prescrit	A	Le Rapport Annuel d'Avancement 2016 est publié dans le délai.
Retracer l'affectation et l'utilisation de la patente au niveau de chaque bénéficiaire dans le rapport ITIE	B	L'affectation de la patente a été retracée dans le rapport ITIE 2015. Par contre l'utilisation faite de la patente ne ressort pas dans le rapport ITIE 2015.
Organiser des ateliers d'échange avec toutes les parties prenantes autour de la question de l'institution d'un fonds de développement local	C	Activité non réalisée et supprimée du plan de travail 2018.
Mener plus de réflexions sur la question de déconcentration de l'ITIE	B	La réflexion continue sur le format de l'ITIE déconcentré.
Définir une politique des données ouvertes	A	La politique des données ouvertes a été publiée.
Publier les données dans un format de données ouvertes	A	Les données sont publiées en format de données ouvertes
Poursuivre l'actualisation et la mise en œuvre du plan de communication	B	Le plan de communication 2017 a été actualisé et sa mise en œuvre se poursuit.
Elaborer un plan de formation pour le Comité de pilotage et le Secrétariat permanent	C	Activité reportée en 2018.

Organiser des ateliers de formation sur les techniques de communication	C	Activité reportée en 2018
Organiser des ateliers de formation sur la norme ITIE	A	Activité réalisée
Organiser des ateliers de formation sur les cadastres miniers et pétroliers	A	Activité réalisée
Total des réalisations		
NB : Score : 14A ; 10B ; 5C		

A = réalisé, B = en cours de réalisation, C = Non réalisé

III PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'ITIE

Suivi rapproché par le Comité de pilotage	<p>Les activités de mise en œuvre de l'ITIE ont été menées avec la pleine participation de toutes les parties prenantes. La société civile et les entreprises minières sont représentées au sein du Comité de pilotage de façon adéquate et participent régulièrement à toutes les sessions statutaires et les activités de l'ITIE. Le Comité de pilotage a statué lors des rencontres d'envergure sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La validation des Tdrs pour l'étude de cadrage et l'élaboration du rapport ITIE 2016 - Validation du plan annuel de travail 2017 ; - Validation du programme de dissémination des rapports ITIE 2014-2015 ; - Validation du rapport annuel d'avancement 2016 ; - La validation du plan de mise en œuvre des mesures correctives issues de la validation. - La validation des TDR pour les ateliers sur la norme ITIE 2016 et sur la fiscalité minière. - La validation de la politique de publication des données en format ouvert. - Validation du rapport ITIE 2015 ; - Mise en place d'une Commission Ad hoc pour élaborer le plan de travail 2018.
Publication régulière et ponctuelle des rapports ITIE	Le rapport ITIE 2015 a été publié dans les délais
Cadre légal et institutionnel, y compris octroi des licences.	<p>Conformément à l'exigence 2 de la Norme le rapport ITIE 2015 décrit le cadre légal et institutionnel, y compris l'octroi des licences comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre légal et le régime fiscal applicables aux industries extractives - La participation de l'État dans les industries extractives - Le registre et l'octroi des licences - La propriété réelle - Les contrats.
Prospection et Production	<p>Le rapport ITIE 2015 conformément à l'exigence 3 de la Norme fait ressortir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les informations sur les activités de prospection ; - Les données de production ; - Les données sur l'exportation.
Collecte des revenus	<p>Les informations disponibles dans le rapport ITIE 2015 et applicables au Mali pour l'exigence 4 sont relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Divulgence exhaustive des taxes et revenus (exceptée, les déclarations unilatérales de la DGE, de la DNGM et de la DGD pour les sociétés

	<p>minières en dehors du périmètre de conciliation, toutes les entités retenues ont soumis leur déclaration de façon exhaustive).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de désagrégation ; - La ponctualité des données ; - La qualité des données (à l'exception de ROBEX, toutes les entreprises extractives retenues dans le périmètre, ont soumis des déclarations certifiées. S'agissant des entités étatiques, le taux de fiabilisation est de 71%).
Attribution des revenus	<p>L'exigence portant sur l'attribution des revenus a couvert le rapport ITIE 2015 et a concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La répartition des revenus ; - Transferts infranationaux ; - La gestion des dépenses et des revenus.
Dépenses sociales et économiques	<p>S'agissant de la 6^{ème} exigence de la norme ITIE, le rapport ITIE 2015 retrace :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La déclaration unilatérale des dépenses sociales par les entreprises extractives ; - La contribution économique a été retracée dans le rapport ITIE 2015 notamment : (61% de contribution du secteur minier dans les exportations ; 6% dans le PIB ; 12% dans les recettes globales de l'Etat ; La répartition de la production des minerais se répartit entre les régions de Kayes 76% et Sikasso 24%).
Impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles	<p>La mise en œuvre de l'ITIE au Mali renforce les priorités publiques en matière de bonne gouvernance de l'industrie extractive. La dissémination du contenu du rapport ITIE a atteint les régions, Cercles et Communes abritant les sites miniers du Mali. Ainsi, a-t-elle renforcé l'information sur les industries extractives et la mobilisation des différentes parties prenantes, contribuant ainsi au débat public autour de la manière dont les ressources naturelles sont gérées, et renforçant la confiance entre les différents acteurs.</p> <p>L'examen des différents rapports ITIE montre une amélioration de la qualité de ces rapports. On constate une diminution des écarts de réconciliation d'année en année. Ce qui dénote un impact réel en œuvre de l'ITIE sur la gestion transparente de l'industrie extractive au Mali.</p> <p>Le Comité de pilotage a entrepris des actions qui vont au-delà des exigences de la Norme afin d'informer d'avantage les citoyens sur l'industrie extractive. Parmi ces actions innovatrices, il y a la volonté de déconcentrer le processus ITIE, une volonté des plus hautes autorités du pays.</p> <p>Le Mali a publié dans le rapport ITIE des informations sur les propriétaires réels des entreprises minières et sur les sous-traitants du secteur minier. Le Mali est parmi le nombre limité de pays qui donnent un accès direct aux informations sur les conventions minières à travers le site du ministère des mines.</p> <p>La mise en œuvre de l'ITIE a révélé également des insuffisances au niveau de la collecte des données notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La faiblesse du processus d'archivage à la Direction Générale des Impôts (DGI) et à l'Institut National de Prévoyance Sociale. - Le retard dans le traitement de l'information et la comptabilisation des paiements dans les services de la DGI. - les rapports ITIE ont permis de dévoiler que malgré l'expiration de certains titres miniers, ceux-ci continuaient à figurer sur le système MCAS. C'est ainsi qu'une recommandation a été formulée par l'administrateur indépendant.

IV APERÇU DES REPONSES DU GROUPE MULTIPARTITE AUX RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT SUITE A LA RECONCILIATION

L'Exigence 7.4 de la Norme ITIE 2016 prévoit que « le Groupe Multipartite est tenu d'entreprendre des actions à partir des enseignements tirés, d'identifier, de comprendre et de corriger les causes des écarts et de tenir compte des recommandations résultant du rapportage ITIE ».

Dans le cadre du suivi des recommandations proposées dans les rapports précédents, l'administrateur indépendant a noté que la plupart des défaillances ne sont pas encore résolues.

Les mesures prises par le Comité de Pilotage sont entre autres :

- de tenir un tableau de bord incluant la liste des recommandations et des actions entreprises pour leur mise en œuvre ;
- de revoir et d'actualiser périodiquement l'état de mise en œuvre des recommandations et de l'annexer au rapport annuel d'activité ; et
- de procéder à une évaluation de l'impact des actions entreprises sur le renforcement de la transparence et la bonne gouvernance des revenus du secteur extractif.

4-1 Points forts et faiblesses par rapport au processus

1- Points forts

- La régularité et la ponctualité dans la publication et la dissémination du rapport ITIE ;
- L'amélioration de la qualité du rapport ITIE ;
- Le suivi rapproché par le Comité de pilotage ;
- L'amélioration du cadastre minier et pétrolier ;
- L'intégration des données à travers le référentiel en ligne MCAS et OGAS ;
- La volonté et l'engagement des parties prenantes de l'ITIE ;
- La prise en compte de l'ITIE dans le code minier en cours de relecture ;
- La publication des conventions minières sur le site du Ministère des Mines ;
- La reconfiguration du site web de l'ITIE ;
- L'intégration des priorités nationales du secteur minier et pétrolier dans le plan du travail 2017 ;
- Le recrutement d'un administrateur indépendant pour l'élaboration du rapport ITIE ;
- L'appui financier et technique de l'Etat et des partenaires au développement.

2- Faiblesses identifiées

Faiblesses	Actions entreprises
Insuffisances notées dans le décret 0520 PM RM du 22 juillet 2016, dans le règlement intérieur du Comité de Pilotage et absence de textes de création du secrétariat permanent de l'ITIE-Mali.	La mise en place d'une Commission Ad Hoc comprenant tous les collèges du Comité de Pilotage pour la révision des textes de l'ITIE avant la validation.

Faible coordination entre les entités déclarantes de l'Etat dans la collecte des recettes minières	Des cadres de concertation ont eu lieu entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le Comité de Pilotage qui ont permis d'améliorer la collecte et la certification des données des entités de l'Etat.
--	--

V COUTS TOTAUX DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de l'ITIE au Mali en 2017 a été facilitée grâce essentiellement au concours de l'État complété par l'appui de la GIZ. (Voir tableau ci-dessous).

Le montant total mis à la disposition par le gouvernement du Mali s'élève à la somme de Deux cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatorze mille FCFA (**285 414 000 FCFA**) pour l'exercice budgétaire 2017, dont **256 356 999 FCFA** ont été réellement décaissés. La GIZ à travers le programme PAGIE a financé 05 (cinq) activités à hauteur de **22 441 776 FCFA** (vingt-deux millions quatre cent quarante un mille sept cent soixante-seize FCFA)

Rubrique	ETAT	GIZ	Total	%
<i>Budget</i>				
<i>National</i>	171 205 000			
<i>Appui Suppl. du Gouvernement</i>	114 209 000			
<i>Projet PAGIE/GIZ</i>		22 411 776		
Total Budget	285 414 000	22 411 776	307 825 776	
%	93%	7%		
<i>Exécution</i>				
<i>Plan de Travail</i>	107 284 852	11 001 136	118 285 988	42%
<i>Autres activités</i>	24 358 140	11 440 640	35 798 780	13%
<i>Fonct. Secretariat</i>	124 714 007		124 714 007	45%
Total réalisé	256 356 999	22 441 776	278 798 775	100%

5.1. RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES CREDITS 2017 SECTION 726

1- Activités en Lien avec le Plan de Travail 2017

Axes stratégiques	Activités Prévues	Activités réalisées	Coût Prévu	Coût exécuté	Écarts	Observations
I-Cadre légal et réglementaire	Prendre en compte l'ITIE dans le Code minier en cours de relecture	L'ITIE prise en compte dans le minier en relecture	0	0	0	Acceptation de deux articles (7 et 24) dans le code en relecture
	Adopter des mesures rendant obligatoires le respect des exigences en matière d'adhésion et de déclaration	Des mesures (lettres de rappel et de mise en demeure) sont prises par le Ministre des Mines	0	0	0	Les entités déclarantes se sont exécutées de leur obligation.
II-Gouvernance du Groupe multipartite	Corriger les insuffisances du décret de l'ITIE et du règlement intérieur du Comité de pilotage	Le décret de l'ITIE et le règlement intérieur sont en de correction	0	0	0	Le décret de l'ITIE et le règlement intérieur sont en cours de finalisation
	Tenir régulièrement les sessions du Comité de pilotage	Les sessions se sont tenues régulièrement	10 million	10 595 100	- 595 100	Dépassement du budget prévu dû à l'augmentation du nombre de session (5 sessions du CP tenue contre 4 prévues)
	Tenir régulièrement les réunions des commissions de travail (chaque 2 mois) et inter commissions au besoin	Les réunions sont tenues régulièrement et les comptes sont rendus disponibles	4 million	0	4million	Activité réalisée sans prise en charge

<p>III- Transparence des titres et conventions minières et pétroliers</p>	<p>Organiser des séances de travail d'amélioration sur le MCAS et l'OGAS pour répondre aux exigences de la Norme ITIE</p> <p>Publier de façon exhaustive les conventions minières et pétrolières sur les sites du ministère et de l'ITIE-Mali</p>	<p>Des séances de travail et de formation ont été tenues à la DNGM et à l'AUREP pour corriger les insuffisances</p> <p>Les conventions minières et pétrolières ont été publiées de façon non exhaustive</p>	<p>0</p> <p>0</p>	<p>0</p> <p>0</p>	<p>0</p> <p>0</p>	<p>Des améliorations ont été constatées dans la mise à jour du système MCAS et OGAS.</p> <p>Les conventions minières et pétrolières sont en cours de publication sur le site du Ministère des Mines.</p>
<p>IV-Divulgateion de la propriété réelle</p>	<p>Mettre en œuvre la feuille de route pour la divulgation de la propriété réelle (voir feuille de route).</p> <p>Informier et sensibiliser sur la propriété réelle</p>	<p>La feuille de route pour la divulgation de la propriété réelle est mise en œuvre.</p> <p>Les acteurs ont une meilleure connaissance de la propriété réelle</p>	<p>25 million</p> <p>0</p>	<p>0</p> <p>25 million</p>	<p>0</p> <p>25 million</p>	<p>Activité non réalisée en 2017 pour raison de procédure.</p>
	<p>Mettre en œuvre les recommandations formulées par l'administrateur Independent - voir plan de mise en œuvre en annexe</p> <p>Mettre en œuvre les recommandations issues de la validation - voir plan de mise en œuvre en annexe</p>	<p>Les recommandations de l'administrateur Independent sont mises en œuvre</p> <p>Toutes les recommandations issues de la validation sont mises en œuvre</p>	<p>4 million</p> <p>4 million</p>	<p>0</p> <p>0</p>	<p>4 million</p> <p>4 million</p>	<p>Activité non réalisée en 2017, reportée en 2018.</p> <p>Activité en cours d'exécution (révision du décret, indicateur sur les transferts infranationaux, fiabilité des données de l'Etat, exhaustivité etc...)</p>

V-Pérennisation du processus ITIE	Organiser des cadres d'échange entre le Ministère des Finances et le Comité de pilotage pour examiner les systèmes de tenue des dossiers des agences gouvernementales participants aux déclarations ITIE	Deux ateliers d'échanges ont été organisés entre le Ministère des Finances et le Comité de pilotage pour examiner les systèmes de tenue des dossiers sont en vue de trouver une solution à la question posée	0	0	0	Amélioration du taux de fiabilité des données des entités déclarante de l'Etat à hauteur de 71%.
	Examiner les possibilités de prendre en compte le fonds de réhabilitation environnemental dans le rapport ITIE	Le fonds de réhabilitation est pris en compte dans le rapport ITIE	0	0	0	Non prévu dans le formulaire de déclaration
	Prendre en compte les petites mines et les sous-traitants dans le rapport ITIE	Petites mines et sous-traitants pris en compte dans le rapport ITIE	0	0	0	Prise en compte dans le Rapport ITIE-Mali 2015
	Collecter les données sur le secteur artisanal: la législation, la production, les recettes, les emplois	Plus de données sont fournies sur le secteur artisanal	0	0	0	
	Etendre le périmètre à d'autres substances que l'or	Information sur d'autres substances autre que l'or publiée	0	0	0	
	divulguer l'information sur l'approvisionnement local dans le rapport ITIE	Des données sont acquises et publiées sur l'approvisionnement local	0	0	0	
	Prendre en compte les exploitants d'eau minérale et les sociétés de carrière	Les exploitants d'eau minérale et sociétés de carrière pris en compte	0	0	0	
	Publier le rapport ITIE dans le délai prescrit	Le Rapport ITIE est en cours d'élaboration	60 million	40 514 875	19 485 125	Le montant exécuté couvre les honoraires du consultant pour l'élaboration du rapport 2016.

	Publier le rapport annuel d'avancement dans le délai prescrit	Le rapport annuel d'avancement est publié dans le délai prescrit	0	0	0	Le Rapport Annuel d'Avancement 2016 est publié dans le délai.
	Retracer l'affectation et l'utilisation de la patente au niveau de chaque bénéficiaire dans le rapport ITIE	L'affectation et l'utilisation de la patente sont retracées dans le rapport ITIE	0	0	0	Activité réalisée dans le rapport ITIE 2015.
	Organiser des ateliers d'échange avec toutes les parties prenantes autour de la question de l'institution d'un fonds de développement local	Des ateliers d'échanges sur la question sont tenus	0	0	0	Activité non réalisée.
	Mener plus de réflexions sur la question de déconcentration de l'ITIE	Des réflexions sont menées au sujet de l'ITIE déconcentrée	0	0	0	Activité non réalisée.
VI- Communication	Définir une politique des données ouvertes	Une politique de données ouverte est adoptée par le Comité de pilotage	0	0	0	La politique des données ouvertes a été publiée.
	Publier les données dans un format de données ouvertes	Les données sont publiées en format de données ouvertes	0	0	0	Les données sont publiées en format de données ouvertes
	Poursuivre l'actualisation et la mise en œuvre du plan de communication	Plan de communication actualisé et mis en œuvre	40 million	62 694 877	-22 694 877	Activité réalisée avec dépassement budgétaire, cependant certaines activités prévues n'ont pas été exécutées
	Elaborer un plan de formation pour le Comité de pilotage et le Secrétariat permanent	Un plan de formation est élaboré	0	0	0	Activité non réalisée pris en compte en 2018.

VII- Renforcement des capacités	Organiser des ateliers de formation sur les techniques de communication	un atelier de formation est organisé	15 million	0	15 million	Activité non réalisée
	Organiser des ateliers de formation sur la norme ITIE	un atelier de formation est organisé	15 million	4 481 136	10 518 864	Réalisée sur financement de la GIZ
	Organiser des ateliers de formation sur les cadastres miniers et pétroliers	Des ateliers de formation sont organisés	10 million	0	10 million	Activité réalisée, financée directement par la GIZ
	Total des réalisations		187 000 000	118 285 988	68 714 012	

2- Autres activités réalisées en 2017

ACTIVITE	REALISATION	Source de Financement
Participer à la conférence globale sur les propriétés réelles à Djakarta	15 578 880	Etat
Participer la conférence Régionale des pays francophones à Yaoundé	8 481 900	
Formation de 2 agents de l'ITIE	297 360	
Total Etat	24 358 140	
Formation des organisations de la société civile sur la fiscalité minière	3 957 648	GIZ
Voyage d'échange d'expériences avec l'ITIE du Cameroun	7 482 992	
Total GIZ	11 440 640	
Total Général activité exécutée hors plan d'action	35 798 780	

3- Fonctionnement du Secrétariat Permanent en 2017

RUBRIQUE	DESIGNATION	TOTAL
Carburants et lubrifiants	Carburants et lubrifiants	4 520 000
	Achat de carburant pour le compte de l'ITIE, dans le cadre de la prise en charge des déplacements liés à la mise en œuvre des 28 activités du PO 2017	5 066 271
Autres dépenses	Acquisition de matériels informatiques	3 773 000
	Achat de mobiliers de bureau	4 867 500
	Sous-total I Fonctionnement	18 226 771
	Salaire du personnel	51 207 148
	Régie 3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre 2017	6 375 000
	Achat de tenues et chaussures de travail	365 800

Participation au fonctionnement	Prise en charge de l'installation et la configuration du réseau informatique	487 458
	Achat de consommable informatique	8 442 900
	Prise en charge de la connexion internet	1 775 900
	Achat de vignettes automobiles et mobylettes	76 000
	Confection de badges	247 800
	Achat de pièces de rechange	1 790 880
	Achat de produits alimentaires	11 061 880
	Achat de fourniture de bureau	8 218 700
	Entretien du véhicule KA-3098	259600
	Achat de matériels et mobiliers de bureau	6 636 910
	Réparation de la photocopieuse canon et installation d'un stabilisateur	466 100
	Achat d'un routeur et onduleur	418 900
	Achat de produits d'entretien	358 720
	Achat de matériels informatique	2 462 250
	Achat de motos	4 460 000
	Installation d'un autocommutateur 8/24 PANASONIC	802 990
	Sous-total II Fonctionnement	105 914 936
RUBRIQUE	DESIGNATION	
	Prise en charge de peinture des locaux du secrétariat permanent de l'ITIE	572 300
	Sous total III Fonctionnement	572 300
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	TOTAL : I+II+III	124 714 007

5-2 Commentaires supplémentaires

Dans le but d'assurer une meilleure appropriation du rapport annuel d'avancement de l'ITIE et de recueillir le point de vue d'un acteur extérieur sur le processus ITIE, le présent rapport annuel d'avancement a été partagé avec une dizaine d'institutions et des structures non membres de l'ITIE.

Cet exercice rentre dans le cadre de l'exigence 8 relative à la mesure de l'impact et du progrès engrangés par la mise en œuvre de l'ITIE dans les pays membres.

VI VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT

Ce rapport a fait l'objet de discussions et fut validé par les membres du Comité de pilotage.

VII. COMPOSITION DETAILLEE DU COMITE DE PILOTAGE

7-1 Société civile :

- ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU MALI (ASCOMA) ;
- FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU SAHEL (FDS) ;
- RESEAU DES JOURNALISTES MALIENS POUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA PAUVRETE (RJMLCP) ;
- COORDINATION DES ASSOCIATIONS ET ONG FEMININES (CAFO) ;
- PUBLIEZ-CE-QUE VOUS PAYEZ (PCQVP) ;
- COALITION AFRICAINE POUR LE DEVELOPPEMENT (CAD).

7-2 Administration :

- PRIMATURE
- MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE ;
- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ;
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ;
- MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION
- DU MINISTERE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX ;
- DU MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
- DU MINISTERE DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT ET SECTEUR PRIVE
- DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA FISCALITE LOCALE
- MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA COMMUNICATION
- MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA FISCALITE LOCALE
- ASSEMBLEE NATIONALE ;
- HAUT CONSEIL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ;
- CHAMBRE DES MINES ;
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
- DIRECTION NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU CONTROLE DES POLLUTIONS ET DES NUISANCES
- CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE DU SECTEUR MINES ET ENERGIE
- ORDRE NATIONAL DES EXPERTS ET COMPTABLES AGREES DU MALI.

7-2 Sociétés Minières :

- SOMIKA SA
- SOCARCO MALI SARL
- ENDEAVOUR MAINING/SEMICO
- WASSOUL'OR
- PETROMA
- TOGOUNA SA
- STONES
- KOMANA, GLENCAR ET GODFIELD


- NAMAPALA SA
- SEMOS YATELA SA
- SOMILO SA GOUNKOTO SA/ MORILA SA
- SOMISY
- CIMENTS ET MATERIAUX DU MALI
- DIAMOND CEMENT
- FEKOLA SA

7-4 Structures ressources :

- DIRECTION NATIONALE DE LA GEOLOGIE ET DES MINES (DNGM) ;
- AUTORITE POUR LA PROMOTION DE LA RECHERCHE PETROLIERE AU MALI (AUREP)
- DIRECTION GENERAL DE LA DOUANE
- DIRECTION DES FINANCES ET DU MATERIEL DU MINISTERE DES MINES ET DU PETROLE
- SECTION DES COMPTES COUR SUPREME
- DIRECTEUR NATIONAL DES DOMAINES ET DU CADASTRE
- INSTITUT NATIONAL DE PREVOYANCE SOCIALE
- DIRECTION NATIONALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
- MALI MINERAL RESOURCES
- RANDGOLD RESSOURCES MALI SARL.

Bamako, le 16 juillet 2018

Le Président du Comité de pilotage




Professeur Tiémoko SANGARE